

BUDGET PRIMITIF 2020

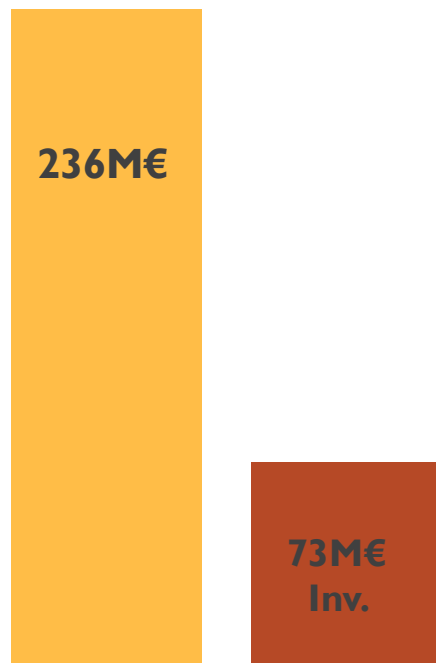


SYNTHÈSE DU BUDGET

- Le budget 2020 est marqué, comme les années précédentes, à la fois par la volonté :
 - De poursuivre l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement -stabilité- nous permettant de garder un niveau d'autofinancement important, (en augmentation par rapport à 2019) et de ne pas être pénalisé par la « contractualisation » imposée par l'Etat;
 - de continuer à s'engager avec un fort niveau d'investissement : **63M€ de dépenses d'équipement sur les budgets de la ville**
- D'articuler ce budget autour des actions prioritaires de la ville en matière d'éducation, de développement de la cité, de sécurité, d'animation de la vie locale et de retentissement national et international

EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : 330 528 739€

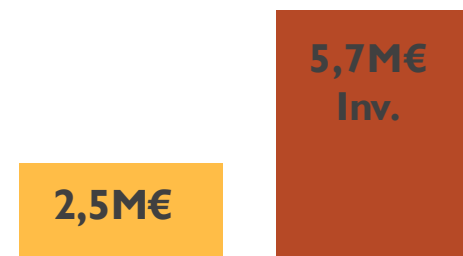
BUDGET PRINCIPAL



BUDGET ANRU



BUDGET CADEREAU

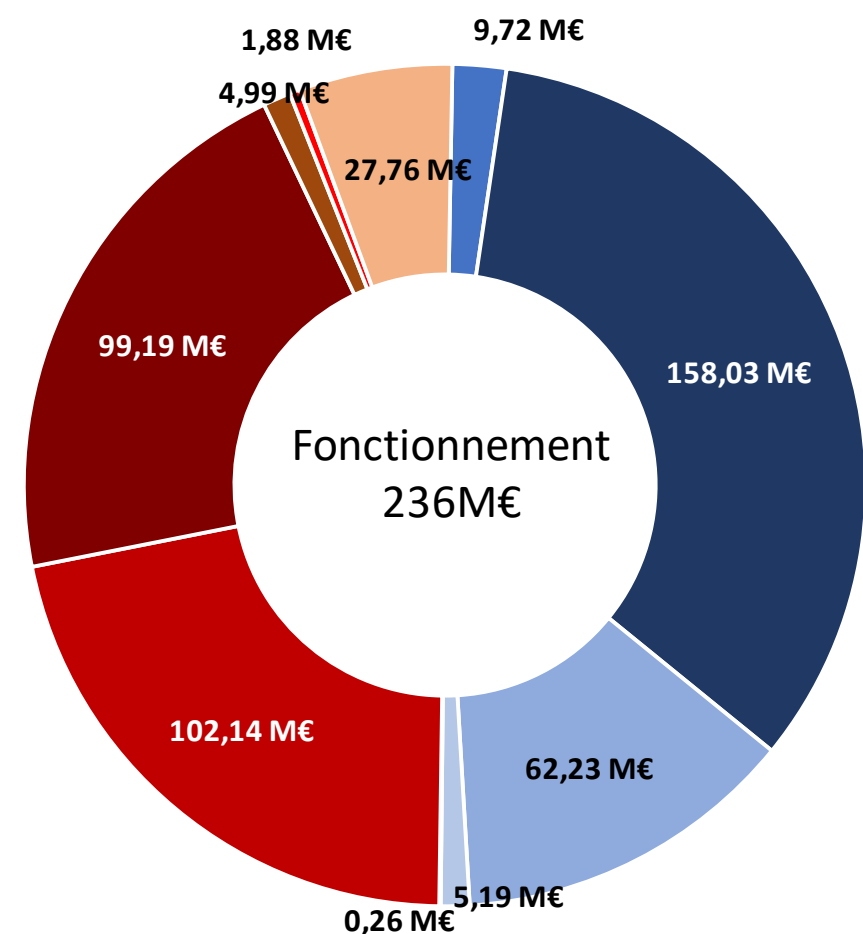


Soit 239M€ en fonctionnement et 91M€ en investissement

LA MAÎTRISE DU FONCTIONNEMENT

- La loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, en son article 29, nous impose de respecter, sous peine de pénalisation, un niveau maximal annuel de dépenses réelles de fonctionnement. Ce niveau est, pour 2020, sur le fondement d'une évolution de 1,35% par an actée par arrêté préfectoral, de 214 197 543€.
- Le budget 2020 présente un montant de dépenses réelles de fonctionnement de 208 191 046€, soit une diminution de 0,43% par rapport au budget primitif 2019. Cela se traduit par : une légère baisse des dépenses de personnel (-0,62%), une baisse des charges à caractère général -0,63%, une baisse des charges financières -13,6% (liée aux taux d'emprunts obtenus), seules les autres charges de gestion augmentent +3% (augmentation liée aux transferts de charges à caractère général).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



Recettes de fonctionnement

- produits des services
- impôts et taxes
- dotations et participations
- autres produits de gestion
- produits exceptionnels

Dépenses de fonctionnement

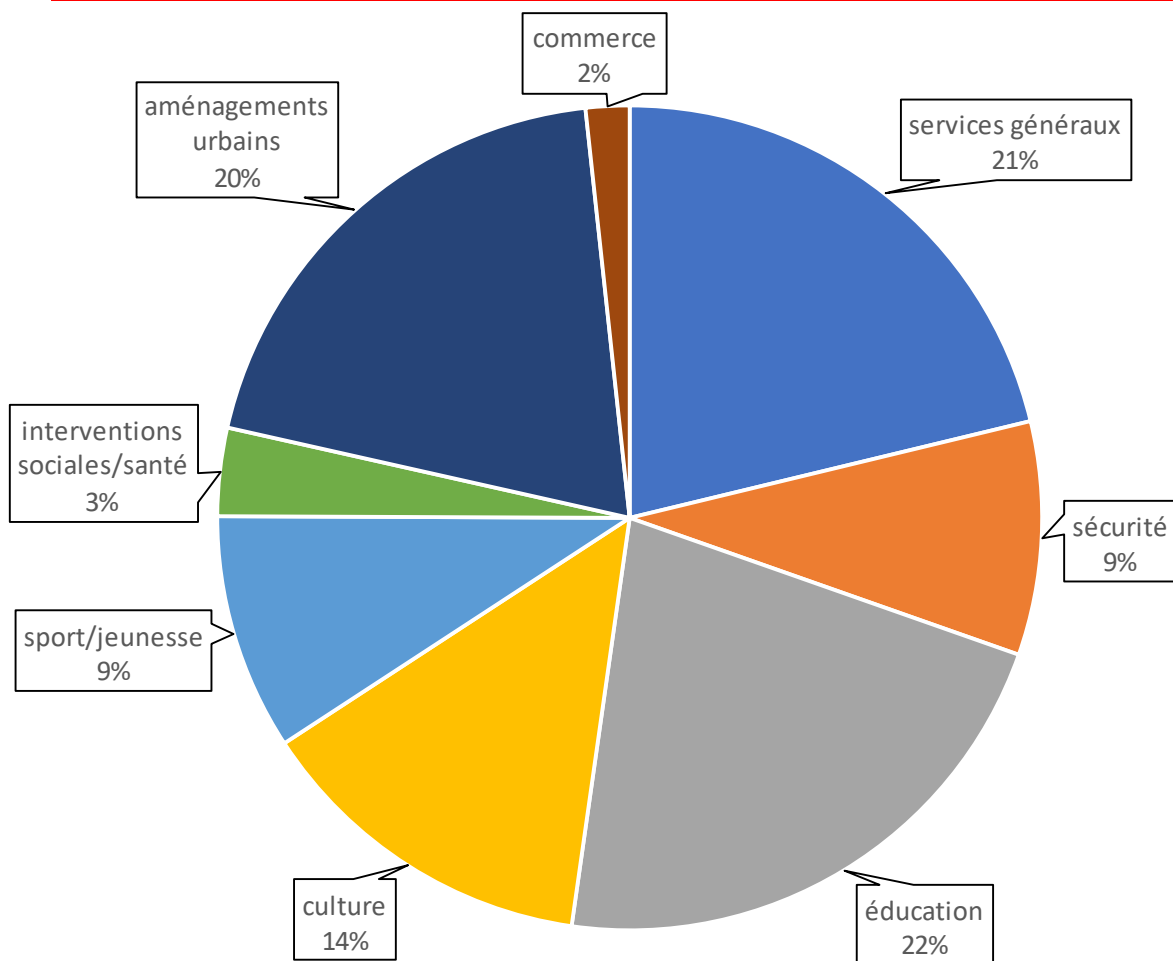
- charges de personnel
- dépenses de gestion
- frais financiers
- charges exceptionnelles
- autofinancement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont stables (-0,43%) : les charges à caractère général baissent de 0,63%, les autres charges de gestion augmentent de 3,12%. Les dépenses de personnel représentent un peu plus de 49% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les **recettes réelles** restent stables (+0,28%) : l'évolution de la fiscalité étant liée principalement à l'évolution des bases (réduite dans le PLF 2020) et les produits exceptionnels étant bien moins importants qu'en 2019.

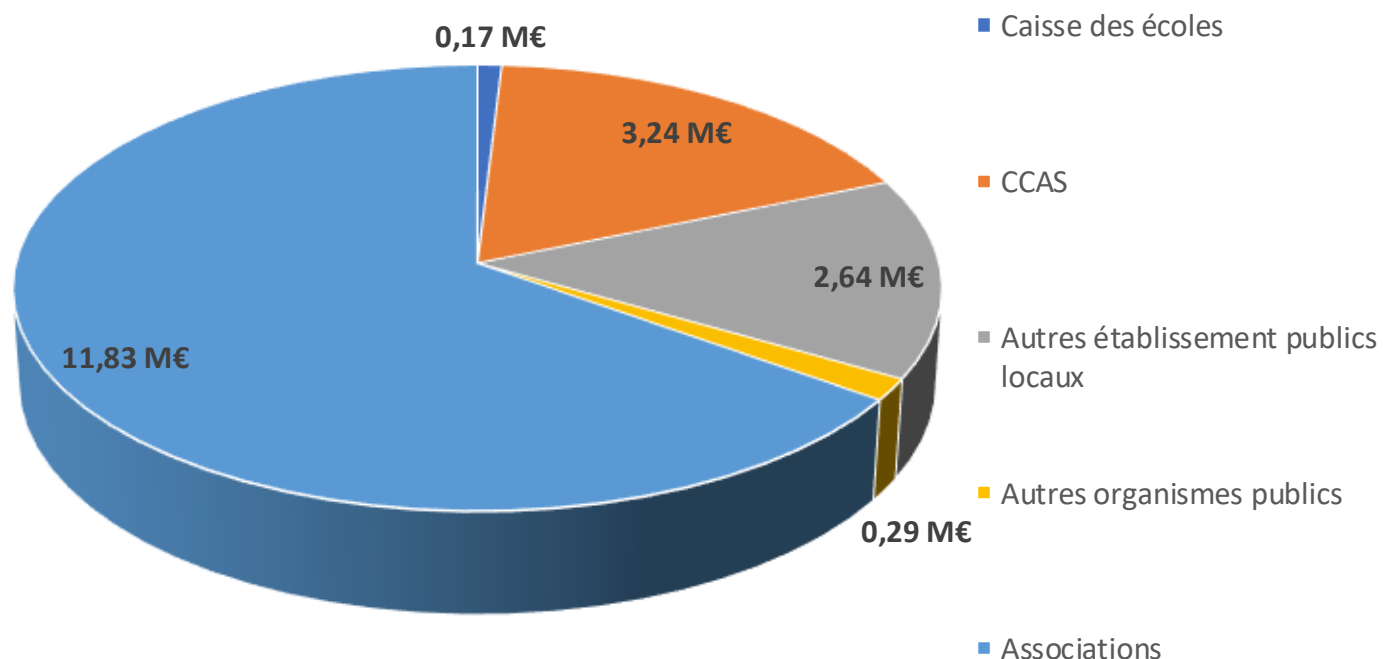
Les impôts et taxes restent le 1^{er} poste de recettes réelles de fonctionnement (près de 67%), les dotations et participations représentant un peu plus de 26% des recettes.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Avec le fonctionnement général de la collectivité ce sont les dépenses en matière d'éducation qui représentent la part la plus importante de la section de fonctionnement (22%).
- Les charges de personnel 102M€ : une part importante des dépenses est liée à l'enseignement et la petite enfance (25M€), aux services généraux (29M€), à la culture (14,1M€) et à la sécurité (8,8M€).
- 66M€ sont consacrés aux charges à caractère général : 7,7M€ pour les fluides (eau, électricité...), 37M€ pour les contrats (le plus important étant celui du nettoyage : 11M€)...
- La variation du montant des subventions versées est liée à des transferts comptables en provenance des charges à caractère général. 6,4M€ de subventions sont versées pour des actions culturelles (carré d'art, théâtre...)

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT



La part allouée aux subventions est en augmentation de 11% (en partie liée aux transferts de comptes)

11,83M€ sont destinés à participer au financement de plus de 450 projets et actions menées par quelques 370 associations.

La ville est en réalité en contact avec 2000 associations parmi les 5000 que compte le territoire.

Ainsi, la collectivité contribue à faire vivre le tissu associatif, avec 1 association pour 30 habitants pour une moyenne nationale de 1 pour 150 habitants.

Le CCAS est subventionné à hauteur de 3,24M€ tandis que les autres établissements publics reçoivent 2,64M€.

Au total c'est plus de 18M€ qui sont redistribués au profit des structures qui participent activement à la vie de la cité.

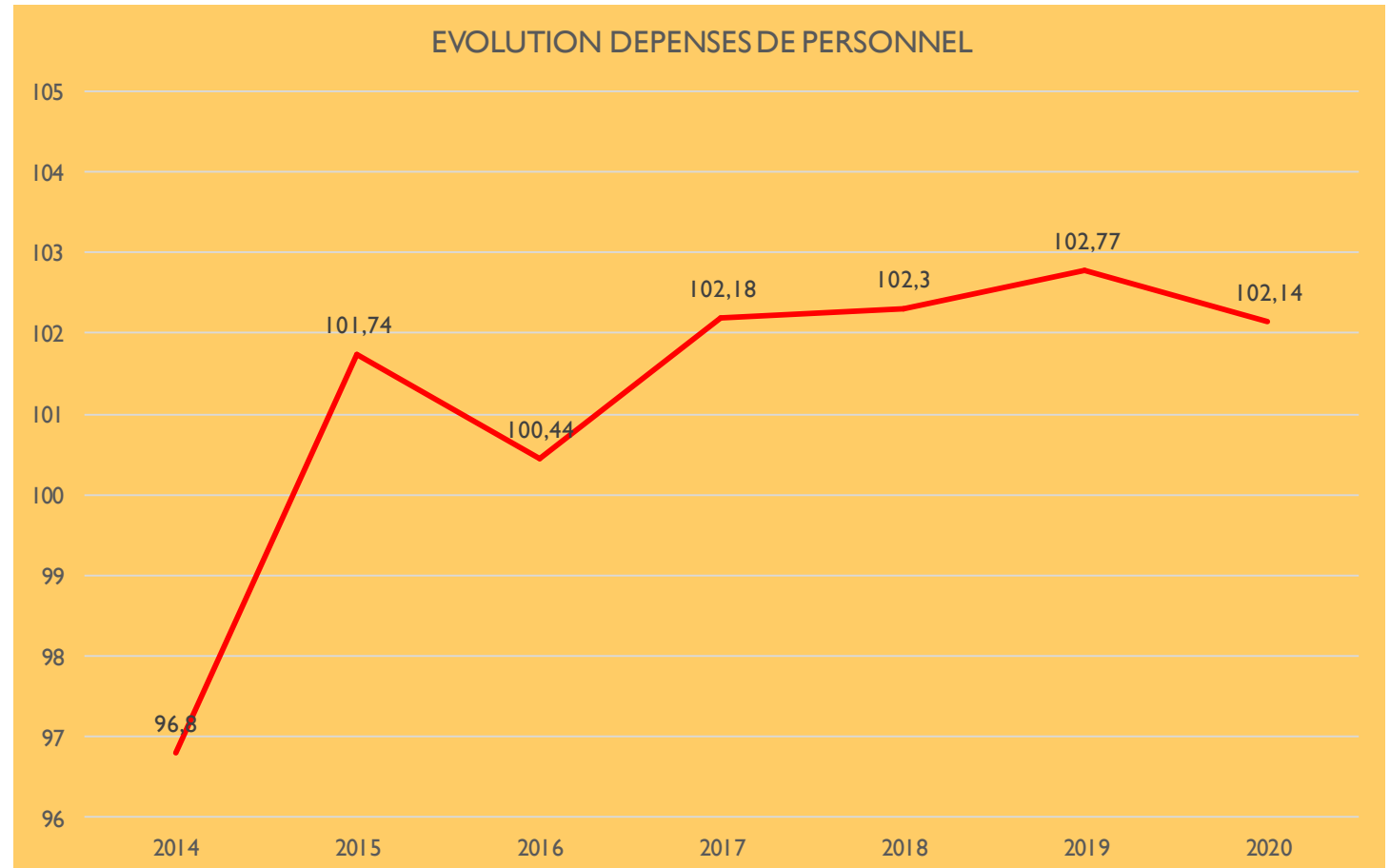
LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE

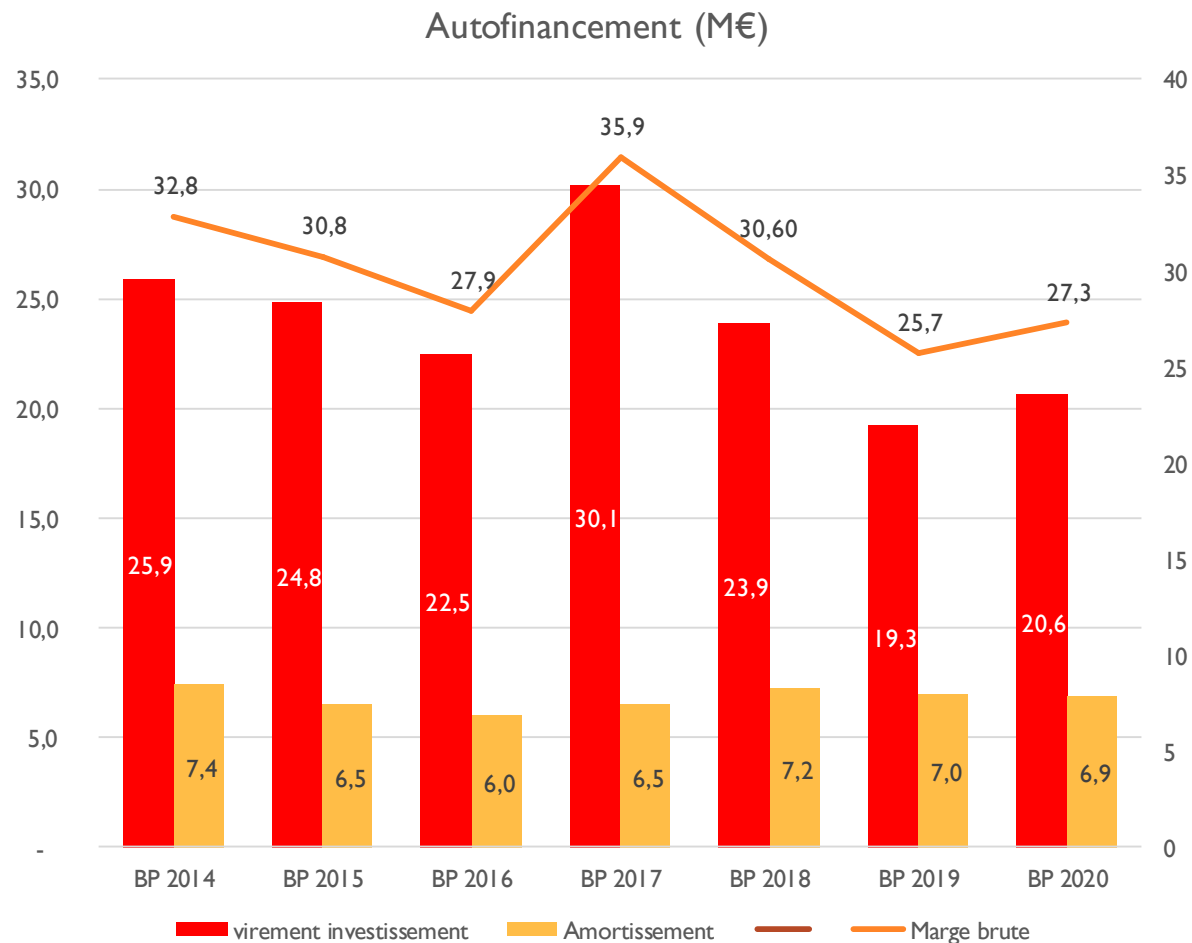
Un travail important de maîtrise de la masse salariale est initié depuis plusieurs années.

Il se poursuit en 2020 puisque la masse salariale de la collectivité est en diminution (-0,62%) et atteint un niveau inférieur à celui de 2017.

L'optimisation des process et la dématérialisation des procédures sont des outils importants de rationalisation des emplois.



UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT TOUJOURS IMPORTANTE

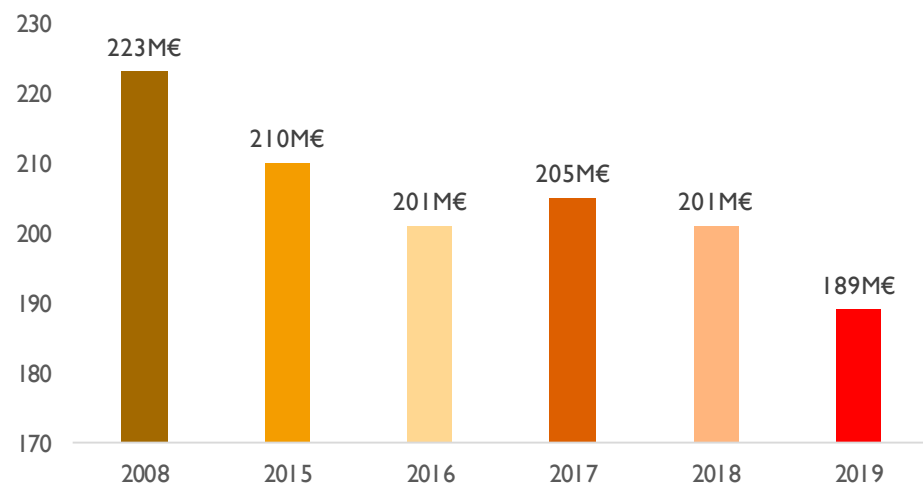


Le virement à la section d'investissement est en hausse par rapport à 2019

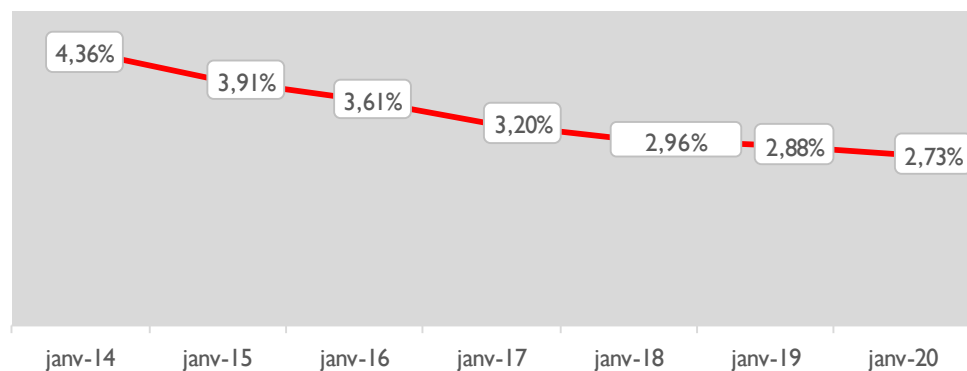
La ville a su préserver un niveau important de capacité d'autofinancement grâce aux efforts sur la section de fonctionnement et à une baisse des intérêts de la dette.

LA POURSUITE DU DESENDETTEMENT

Evolution du CRD au 31/12



Evolution du taux moyen

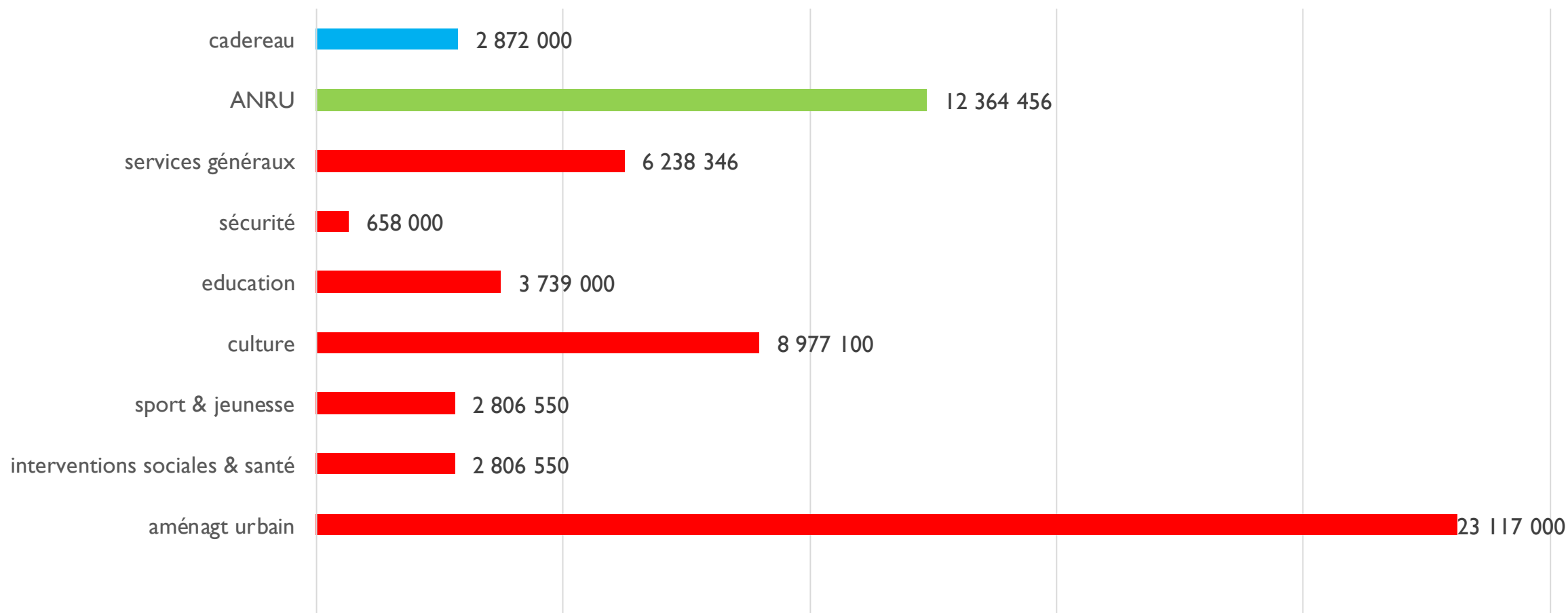


Depuis 2002 la Ville de Nîmes garde pour objectif le désendettement en limitant chaque année le recours à l'emprunt, sans freiner le niveau d'investissement.

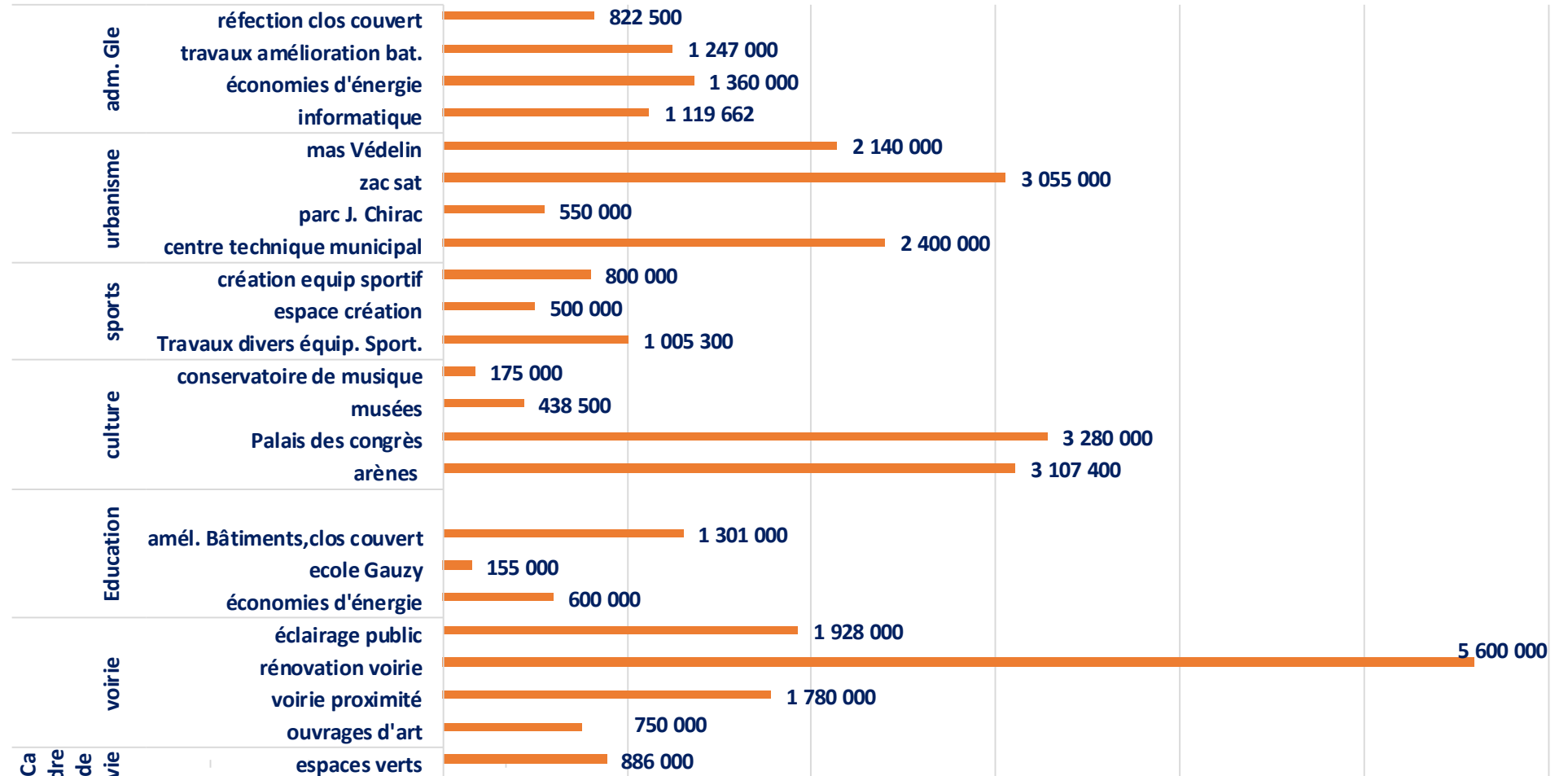
Le taux moyen de la dette s'affiche à 2,73% avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 7 mois.

La ville sur le budget 2020 veut maintenir un investissement fort avec 15M€ d'emprunt prévisionnel qui reste inférieur au remboursement en capital. **L'encours sur le budget principal est passé de 292M€ en 2001 à 189,2M€ au 31/12/2019.**

63 M€ D'INVESTISSEMENTS POUR 2020



LA REPARTITION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL PAR SECTEUR D'ACTIVITE



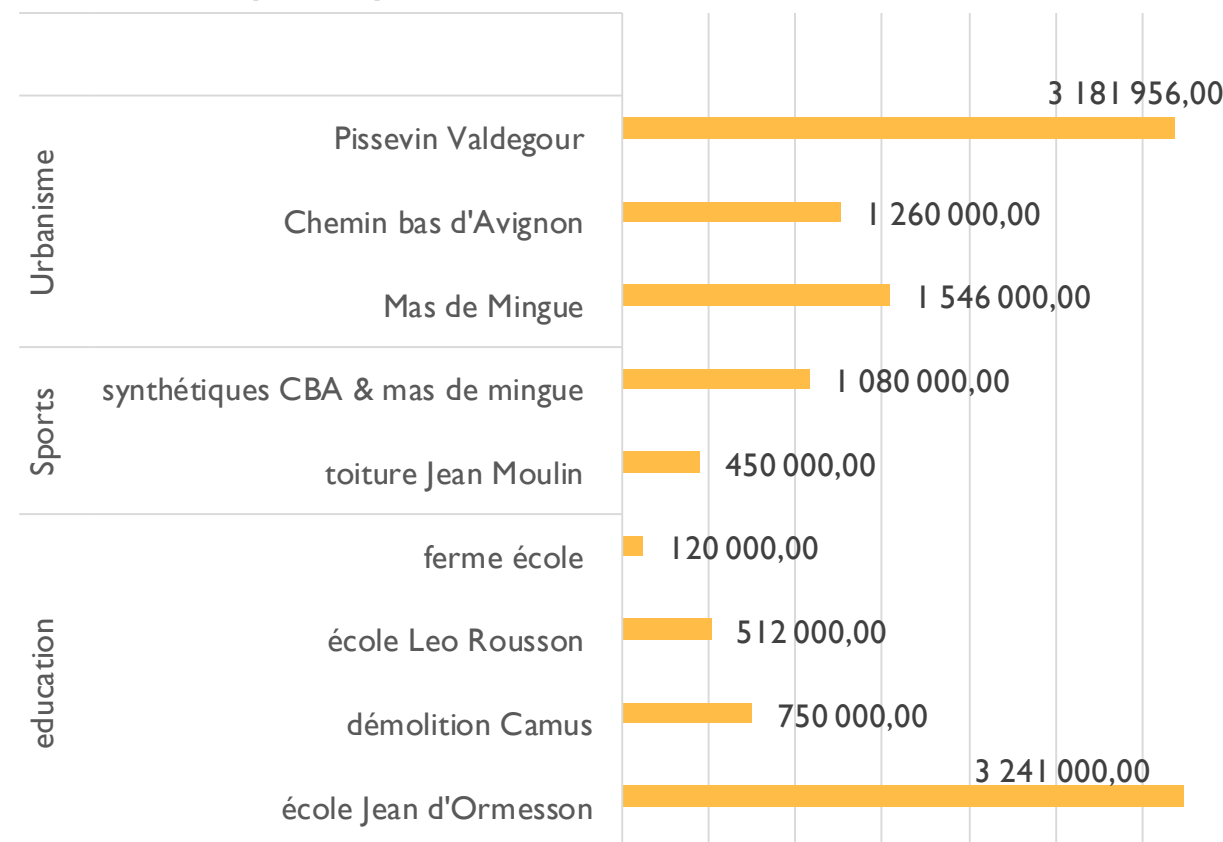
LE BUDGET ANRU : 13 211 019€

- Un budget destiné à identifier toutes les actions ANRU
- Avec en **fonctionnement 846 563€** répartis :
 - en frais d'études et divers 339 582€
 - charges de personnel 362 821€ (personnels en poste et recrutements possibles)
 - intérêts d'emprunt 93 000€

Financés par des subventions de l'Etat pour 146 563€ et du budget principal pour 700 000€

- Et **12,36M€ d'investissements** financés à hauteur de 8,3M€ par emprunt.

■ Les principaux investissements



LE BUDGET CADEREAU : 8 165 516€

- Un budget cadereau recentré sur des missions d'ordre général
- 2,08M€ de dépenses réelles de fonctionnement destinées à couvrir des charges de gestion courante (512 613€) et le paiement des intérêts d'emprunt (1 571 263€).
- Les principales recettes provenant de la subvention du budget principal pour 1,4M€ et du remboursement de la part des intérêts liés au transfert de compétence Gemapi soit 1M€.
- Les dépenses d'équipement 2,87M€ sont principalement financées par des subventions 2,5M€, du FCTVA, 323K€ d'emprunt et 1,8M€ de remboursement de capital par Nîmes Métropole.

